

COMPTE RENDU de la RÉUNION
du CONSEIL MUNICIPAL du 19 JANVIER 2022 - 20 h 30

L'an **deux mille vingt-deux** et le **dix-neuf janvier**, à **vingt heures trente**, le **Conseil Municipal**, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur GARCIA Nicolas, Maire.

Etaient présents : M. GARCIA Nicolas, Mme BOUISSAC Sylvie, M. TRIVES André, Mme MIRAILLES Anne-Lise, MM. FAJULA Jacques, MANZANARES Pere, CASTANIER Roland, Mmes CANDILLE Sylvaine, PEZIN Annie, M. STUBER Mathieu, Mme MATTIANI Rose-Marie, MM. MOLINA Francis, SANCHEZ Thierry, Mme PARRA Alicia, M. EL GHAOUAL Yacine, Mme MONTHEIL Yannick, MM. GLIN Gilles, HIGUERO Charles.

Absents ayant donné procuration : Mme OUTAOUKHTALT YOUSRI Hayat à Mme MIRAILLES Anne-Lise, M. WATTIER Fabrice à M. TRIVES André, Mme NOGUES Catherine à M. MOLINA Francis, M. CERMENO Frédéric à M. STUBER Mathieu, Mme CANTE Laetitia à M. FAJULA Jacques, Mme JIMENEZ Christelle à Mme BOUISSAC Sylvie, M. CAYROL Guillem à M. GARCIA Nicolas, Mme MARTINEZ Marie à M. CASTANIER Roland, Mme BERTRAND-PLANES Roselyne à Mme MONTHEIL Yannick.

Absents excusés : Mme ARANDA Anabelle, M. RAUCOULE Claude.

Secrétaires de séance : M. EL GHAOUAL Yacine, Mme PEZIN Annie.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 15 DÉCEMBRE 2021

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

INFORMATIONS DONNÉES au CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises, en vertu des délégations qui lui ont été accordées par délibération du 22 juillet 2020 :

- 1) Par décision du 9 décembre 2021, il a signé un avenant n° 1 à la convention du 18 novembre 2020 avec l'entreprise de terrassement PULL Francis SAS d'Elne en vue de la mise à disposition d'une emprise d'environ 6.600 m² appartenant à la Commune d'Elne, partie de parcelle cadastrée AL n° 192 située lieudit « Les Mosseillons » d'une superficie totale de 2 h 20 a 98 ca, pour la période du 1^{er} décembre 2021 au 30 novembre 2022, moyennant un loyer mensuel fixé à 200 euros H.T., T.V.A. en vigueur en sus, en vue de lui permettre d'assurer la mission de stocker, cribler et concasser des matériaux provenant d'un futur terrassement rocheux sur la R.D. 914
- 2) Par décision du 9 décembre 2021, il a signé un contrat d'apport direct de déchets avec la S.A. SUEZ R.V.M. de Narbonne en vue de la destruction des archives municipales non conservées, moyennant 150 euros H.T. la tonne.
- 3) Par décision du 9 décembre 2021, dans le cadre de la fête de la Sainte Eulalie, afin d'assurer la sonorisation et l'éclairage des artistes de la « Trobada geganter » et du festival « d'havaneres », il a signé un contrat d'engagement à durée déterminée « Technicien du Spectacle » pour la journée du 11 décembre 2021 avec les techniciens suivants : Monsieur Laurent PANETIER de Saint Laurent de la Salanque, Monsieur Damien BEUREL d'Argelès-sur-Mer, Monsieur Patrick ROCASALBAS de Saint Estève, Monsieur Nicolas SCHULZ de Trilla et Madame Soscha DEK-FRADET de Banyuls-sur-Mer moyennant une rémunération par technicien fixée à 135 euros net, charges sociales et repas en sus.
- 4) Par décision du 10 décembre 2021, dans le cadre de la fête de la Sainte Eulalie, afin d'assurer la sonorisation et l'éclairage des artistes de la « Trobada geganter » et du festival « d'havaneres », il a signé un contrat d'engagement à durée déterminée « Technicien du Spectacle » pour la journée du 11 décembre 2021 avec Monsieur JEANJEAN Cyril de Berriac (11000), technicien lumière, moyennant une rémunération fixée à 135 euros net, charges sociales et repas en sus.

- 5) Par décision du 10 décembre 2021, il a signé un contrat d'engagement de salarié du spectacle vivant avec l'orchestre « Alex Lorenzo » de Nailloux (31560) en vue d'assurer un bal dans le cadre du programme de la fête patronale des Saintes Eulalie et Julie, le dimanche 12 décembre 2021 à 15 heures, moyennant une rémunération fixée à 1.050,00 euros.
- 6) Par décision du 10 décembre 2021, il a signé un marché en vue d'une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) concernant la rédaction d'un marché public de travaux de voirie sous forme d'Accord Cadre à bons de commande, avec le BET Roussillon Topo Ingénierie de Perpignan pour une mission comprenant l'établissement du dossier de consultation des entreprises concernant le marché à bons de commande (DCE) ainsi que l'assistance pour la passation des contrats de travaux, pour un montant de 4.500,00 euros H.T., soit 5.400,00 euros T.T.C.
- 7) Par décision du 16 décembre 2021, il a signé un contrat d'assistance juridique avec Maître Frédéric BONNET, Avocat à Perpignan, en vue de répondre à toute consultation orale ou écrite de la Commune sur tous problèmes de caractère juridique pouvant avoir trait aux activités de celle-ci. Ce contrat est conclu pour une durée de trois mois à compter du 1^{er} janvier 2022, moyennant une rémunération mensuelle forfaitaire fixée à 800 euros H.T. soit 960 euros T.T.C., frais de déplacement inhérents à une réunion mensuelle inclus.
- 8) Par décision du 21 décembre 2021, il a signé un contrat avec la Société DEKRA de Perpignan pour la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé en phase conception et réalisation pour une opération de 3^{ème} catégorie, pour les travaux de rénovation énergétique de l'école Paul Reig pour un montant de 1.040,00 euros H.T., soit 1.248,00 euros T.T.C.
- 9) Par décision du 23 décembre 2021, il a signé un contrat avec la Société DEKRA de Perpignan pour les travaux de la Tour des Quatre Vents :
 - le contrôle technique missions LE, L, PS et STI pour un montant de 2.300,00 € HT soit 2.760,00 € TTC.
 - la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé en phase conception et réalisation pour une opération de 3^{ème} catégorie pour un montant de 1.960,00 € HT soit 2.352,00 € TTC.
- 10) Par arrêté du 28 décembre 2021, il a concédé pour cinquante ans à Madame Evelyne BARAULT, domiciliée à Elne, une alvéole cinéraire G3 n° 13 dans le cimetière communal (nouveau), moyennant la somme de 1015 euros.
- 11) Par décision du 3 janvier 2022, il a signé un contrat avec Madame Marion PUJOL d'Elne en vue de la location de l'immeuble situé 10, rue Porte Balaguer à Elne, à compter du 5 janvier 2022, pour une durée d'un an, moyennant un loyer mensuel fixé à 84 euros, révisable annuellement au 1^{er} janvier. Considérant que la locataire effectuera à sa charge des travaux de peinture des locaux et ne pourra exercer son activité qu'à compter du 1^{er} février 2022, elle est exonérée du paiement du loyer de janvier 2022.
- 12) Par décision du 7 janvier 2022, il a signé un contrat avec Monsieur LALIGANT Baptiste d'Elne, pour la location de l'emplacement de parking n° 12, sis à l'intérieur du parking souterrain de l'Hôtel de Ville pour une durée de trois semaines, à compter du 7 janvier 2022 puis pour une durée d'un mois, à compter du 1^{er} février 2022, renouvelable ensuite par tacite reconduction par périodes de 1 mois, sans que la durée de la location puisse excéder 3 ans.
Le loyer de la première période est fixé à 45 euros. Le loyer mensuel est fixé à 50 euros T.T.C., révisable par décision du Conseil Municipal.

INFORMATION SUR LE RAPPORT QUINQUENAL SUR L'ÉVOLUTION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION (2017 à 2021) :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ce rapport a été présenté en Conseil Communautaire du 13 décembre 2021. Les Conseils Municipaux des Communes Membres n'ont pas à approuver ce rapport, néanmoins, Monsieur le Maire souhaite que les élus de la Commune soient informés de l'évolution des attributions de compensation, un exemplaire du rapport leur a donc été communiqué.

**ADDITIF À LA PYRAMIDE DES EFFECTIFS
PERSONNEL TITULAIRE**

Le Conseil Municipal,

- DÉCIDE :

- **DE CRÉER**, à compter du **1^{er} Février 2022**, dans le cadre de la procédure de recrutement d'un responsable de service Culture/Patrimoine, les postes suivants :
 - 1 poste dans le cadre d'emplois des conservateurs territoriaux du patrimoine, catégorie A, filière culturelle, à temps complet.
 - 1 poste dans le cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine, catégorie C, filière culturelle, à temps complet.
- **DE CRÉER**, à compter du **1^{er} Février 2022**, dans le cadre de la procédure de recrutement d'un responsable de service Environnement/Agriculture, les postes suivants :
 - 1 poste dans le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, catégorie A, filière technique, à temps complet.
 - 1 poste dans le cadre d'emplois des techniciens, catégorie B, filière technique, à temps complet.
 - 1 poste dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise, catégorie C, filière technique, à temps complet.
 - 1 poste dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, catégorie C, filière technique, à temps complet.
- **DE CRÉER**, à compter du **1^{er} Mars 2022**, les postes suivants :
 - 1 poste d'adjoint administratif à temps non complet (31/35°).
 - 1 poste d'adjoint technique à temps complet.

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2022.

- **VOTE** : Pour : 23
Contre : 4 (*Bertrand-Planes, Montheil, Glin, Higuéro*)

**ADDITIF À LA PYRAMIDE DES EFFECTIFS
PERSONNEL CONTRACTUEL**

Le Conseil Municipal,

- DÉCIDE :

- **DE CRÉER**, à compter du **1^{er} Février 2022**, dans le cadre de la procédure de recrutement d'un responsable de service Culture/Patrimoine, les postes suivants :
 - 1 poste dans le cadre d'emplois des conservateurs territoriaux du patrimoine, catégorie A, filière culturelle, à temps complet.
 - 1 poste dans le cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine, catégorie C, filière culturelle, à temps complet.
- **DE CRÉER**, à compter du **1^{er} Février 2022**, dans le cadre de la procédure de recrutement d'un responsable de service Environnement/Agriculture, les postes suivants :
 - 1 poste dans le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, catégorie A, filière technique, à temps complet.
 - 1 poste dans le cadre d'emplois des techniciens, catégorie B, filière technique, à temps complet.
 - 1 poste dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise, catégorie C, filière technique, à temps complet.
 - 1 poste dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, catégorie C, filière technique, à temps complet.

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2022.

- **VOTE** : Pour : 23
Contre : 4 (*Bertrand-Planes, Montheil, Glin, Higuero*)

**DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE MAIRE À ENGAGER,
LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT
(DANS LA LIMITE DU QUART DES CRÉDITS OUVERTS
AU BUDGET DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT)**

Le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE** d'autoriser Monsieur le Maire, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements prévues suivantes, au nom et pour le compte de la Commune, et signer toutes les pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération :

Le montant maximum de l'autorisation mentionnée ci-dessus s'élèverait pour l'exercice 2022 à :

Section d'investissement Exercice 2021 Crédits votés au Budget 2021 en dépenses réelles (hors RAR) + Décisions Modificatives	Dettes (opérations financières) Exercice 2021	Base de calcul de la limite supérieure Exercice 2021	Autorisation maximale d'ouverture des crédits d'investissement (25%)
3.086.028,60 €	663.900,00 €	2.422.128,60 €	605.532,15 €

Monsieur le Maire indique qu'une ouverture de crédits est nécessaire pour financer plusieurs dépenses.

Les crédits ouverts ci-dessus seront affectés aux articles suivants :

<i>Dépenses d'investissement non individualisées en opérations</i>			
Article	Budget 2021 (en €)	Seuil crédits 25% (en €)	Ouverture de crédits retenue (en €)
2111 Terrains	150.000,00	37.500,00	37.500,00
2121 Plantations d'arbres	10.000,00	2.500,00	2.500,00
2158 Autres install. Et outillage	176.547,48	44.136,87	44.000,00
2182 Matériel de transport	150.000,00	37.500,00	37.500,00
2183 Matériel de bureau	66.136,60	16.534,15	16.000,00
2184 Mobilier	16.000,00	4.000,00	4.000,00
2188 Divers immobilisations	91.250,00	22.812,50	22.000,00
<i>Total chapitre 21</i>			<i>163.500,00</i>
2313 Travaux de bâtiments	212.786,83	53.196,71	53.000,00
2315 Travaux de réseaux	43.520,02	10.880,01	10.000,00
<i>Total chapitre 23 (hors opérations)</i>			<i>63.000,00</i>
<i>Total dépenses non individualisées</i>			<i>226.500,00</i>

<i>Dépenses d'investissement individualisées en opérations</i>			
Article-Opération	Budget 2021 (en €)	Ouverture de crédits 25% (en €)	Ouverture de crédits retenue (en €)
2315-217 Trvx de voirie	283.712,14	70.928,04	70.000,00
21578-329 Signalis. verticale	21.988,07	5.497,02	5.000,00
2315-329 Signalis. horizontale	20.000,00	5.000,00	5.000,00
2313-505 Travaux ADAP	40.077,38	10.019,35	10.000,00
2313-517 Aménag. Ancien CES	129.466,00	32.366,50	32.000,00
2315-525 Pistes cyclables	180.000,00	45.000,00	45.000,00
2313-521 Plan de rénov. énergétique	324.000,00	81.000,00	81.000,00
<i>Total opérations individualisées</i>			<i>248.000,00</i>
Total ouverture de crédits retenue en €			474.500,00

Montant total des crédits à ouvrir pour le budget principal de l'exercice 2022 : 474.500,00 euros.

- **DIT** que ces crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2022.

- **VOTE** : Pour : 23

Contre : 4 (*Bertrand-Planes, Montheil, Glin, Higuero*)

L'an **deux mille vingt-deux** et le **dix-neuf janvier**, à **vingt heures trente**, le **Conseil Municipal**, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur GARCIA Nicolas, Maire.

Etaient présents : M. GARCIA Nicolas, Mme BOUISSAC Sylvie, M. TRIVES André, Mme MIRAILLES Anne-Lise, MM. FAJULA Jacques, MANZANARES Pere, CASTANIER Roland, Mmes CANDILLE Sylvaine, PEZIN Annie, M. STUBER Mathieu, Mme MATTIANI Rose-Marie, MM. MOLINA Francis, SANCHEZ Thierry, Mme PARRA Alicia, M. EL GHAOUAL Yacine, Mme MONTHEIL Yannick, MM. GLIN Gilles, HIGUERO Charles, RAUCOULE Claude.

Absents ayant donné procuration : Mme OUTAOUKHTALT YOUSRI Hayat à Mme MIRAILLES Anne-Lise, M. WATTIER Fabrice à M. TRIVES André, Mme NOGUES Catherine à M. MOLINA Francis, M. CERMENO Frédéric à M. STUBER Mathieu, Mme CANTE Laetitia à M. FAJULA Jacques, Mme JIMENEZ Christelle à Mme BOUISSAC Sylvie, M. CAYROL Guillem à M. GARCIA Nicolas, Mme MARTINEZ Marie à M. CASTANIER Roland, Mme BERTRAND-PLANES Roselyne à Mme MONTHEIL Yannick.

Absente excusée : Mme ARANDA Anabelle.

Secrétaires de séance : M. EL GHAOUAL Yacine, Mme PEZIN Annie.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

<p style="text-align:center">BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2022 ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DU MANDATAIRE JUDICIAIRE DE LA SARL GASZNER, GÉRANTE DU RESTAURANT DU MARCHÉ DE GROS : PAIEMENT PAR LA COMMUNE D'UNE INDEMNITÉ D'ÉVICTION ET ABANDON DE DETTE ET ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION N° DEL04-201021 DU 20 OCTOBRE 2021</p>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** :

○ **D'ACCEPTER** la proposition du mandataire judiciaire de résilier immédiatement le bail commercial, permettant à la Commune de récupérer de suite, le bâtiment avec tout le matériel à l'intérieur, représentant l'actif de la SARL GASZNER évalué à 9.487,60 euros et la licence de débit de boissons IV catégorie, en contrepartie :

- de l'abandon par la Commune des loyers et autres charges y attachées, antérieures et postérieures au jugement de liquidation judiciaire, restant impayés pour un montant de 24.102,44 euros
- du versement par la Commune au mandataire judiciaire d'une indemnité d'éviction de 10.000 euros.

○ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

- **DIT** qu'il convient d'annuler la délibération n°DEL04-201021 du 20 octobre 2021.

- **DIT** que les crédits seront prévus sur le Budget Principal de la Commune de l'exercice 2022.

**FIXATION D'UN TARIF POUR LA VISITE GUIDÉE
DE LA VILLE HAUTE EN GROUPE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE DE FIXER**, à compter du 1^{er} février 2022 les tarifs suivants :

Visite guidée en groupe	Tarif par personne ou élève	Illibériens et enfants de moins de 10 ans
Visite guidée de la ville haute	3,50 euros	Gratuit
Visite guidée de la ville haute et d'un site classé (Ensemble cathédral ou Maternité suisse)	7,00 euros	Gratuit

**VENTE DE GRÉ A GRÉ À MONSIEUR JARTEL FRANCIS,
DE L'IMMEUBLE SIS 16, RUE DE SÈVRES
CADASTRÉ BA n°45 AU PRIX DE 20.000 EUROS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE :**

- **D'ALIÉNER** à Monsieur Francis JARTEL, domicilié 38, avenue Paul Reig, à ELNE, l'immeuble sis 16, rue de Sèvres à ELNE, cadastré BA n° 45, au prix de 20.000,00 euros.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir en l'étude de Maître CALDERON, notaire à ELNE, avec Monsieur Francis JARTEL, ainsi que tout document lié à cette transaction.

- **DIT** que les frais résultant de la vente seront à la charge exclusive de l'acquéreur.

**CESSION À MADAME YERNAUX ADELHEID
DU LOT n° 24 DU LOTISSEMENT LES PORTES D'ILLIBÉRIS,
PARCELLE BÂTIE SISE 3, RUE DU PIC CARLIT
CADASTRÉE AO n° 695 AU PRIX DE 95.000 EUROS**

Le Conseil Municipal,

- **DÉCIDE :**

- **D'ACCEPTER** la proposition d'acquisition spontanée de Madame YERNAUX Adelheid, demeurant, 7, avenue de la Coudalère à LE BARCARES, faite par courrier du 8 décembre 2021, en vue d'acquérir la parcelle bâtie constituant le lot n° 24 du lotissement « Les Portes d'Illibéris » d'une superficie de 225 m², cadastré AO n° 695, sis 3, rue du Pic Carlit, comprenant une maison abandonnée et vandalisée à plusieurs reprises, au prix de 95.000,00 euros.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout acte utile en la matière, permettant la bonne application de la présente délibération, ainsi que l'acte authentique de vente devant Maître CALDERON, notaire à ELNE.

- **DIT** que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

- **DIT** que si la Commune était soumise au versement de la T.V.A, il serait pris en charge par l'acquéreur.

- **PRÉCISE** qu'en cas de réalisation de la présente et avant toute signature d'acte notarié, un avenant au protocole d'accord transactionnel sera étudié avec la société GPM ROUSSILLON afin de tenir compte de la suppression du lot n° 24 dans les engagements et sera soumis à délibération du Conseil Municipal, lors d'une prochaine assemblée.
- **VOTE** : Pour : 23
Contre : 5 (*Bertrand-Planes, Montheil, Glin, Higuero, Raucoule*)

MODIFICATION DU PRIX DE VENTE AU M² DU LOT 4, PARCELLE DE TERRAIN À BÂTIR CADASTRÉE BH n° 563, SISE RUE DES POMMIERS, ISSUE DE LOTISSEMENT DE 5 LOTS AU « CŒUR DES TRILLES 2 »
--

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** :

- **DE MODIFIER** le prix de vente au m² du lot n°4 du lotissement du « Cœur des Trilles 2 » composé de 5 lots, parcelle cadastrée BH n° 563, d'une superficie de 411 m², sise le long de la rue des Pommiers, à 190 euros H.T. soit 228 euros T.T.C.
 - **DE PRÉCISER** que le montant de la T.V.A. sur marge s'élèvera à 38 euros / m².
 - **DE PRÉCISER** que l'acte de vente ultérieur pour la cession du lot n° 4 se réalisera en l'étude de Maître CALDERON, notaire à ELNE.
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document préparatoire en la matière.
- **RAPPELLE** que toute signature d'acte de vente pour le lot n° 4 fera l'objet au préalable, d'une délibération nominative.

DÉCISION D'EXERCICE DU DROIT DE PRIORITÉ ET ACQUISITION D'UNE PARCELLE PRIVÉE DU DÉPARTEMENT, CADASTRÉE AL 173, SISE LIEU-DIT « LES MOSSELLONS », D'UNE SUPERFICIE DE 7.555 M², AU PRIX DE 2 EUROS LE M²

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** :

- **D'EXERCER** le droit de priorité de la Commune d'ELNE sur la parcelle départementale cadastrée AL 173, d'une superficie de 7.555 m², sur la base de l'évaluation du service France Domaine établi à 2 euros/m².
 - **D'ACQUÉRIR** en conséquence la parcelle AL 173, d'une superficie de 7.555 m² auprès du Département des Pyrénées-Orientales, pour un prix total de 15.110,00 euros.
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition à intervenir en l'étude de Maître CALDERON, notaire à ELNE, ainsi que tout document lié à cette transaction.
- **DIT** que les frais résultant de l'acte seront à la charge de la Commune en tant qu'acquéreur.
- **DIT** que les crédits seront prévus sur le budget principal de la Commune de l'exercice 2022.

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT
AU TITRE DE LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE D'INCLUSION NUMÉRIQUE
ET DU DISPOSITIF « CONSEILLER ET AMBASSADEUR DU NUMÉRIQUE »
ENTRE LA COMMUNE D'ELNE ET LE DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** la convention d'objectifs et de partenariat au titre de la politique départementale d'inclusion numérique et du dispositif « Conseiller et ambassadeur du numérique » entre la Commune d'Elne et le Département des Pyrénées-Orientales.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout acte utile à ce dossier.

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE D'ELNE ET L'ASSOCIATION
RECHERCHE SUR LES CHARPENTES ET PLAFONDS PEINTS MÉDIÉVAUX (R.C.P.P.M.)
CONCERNANT LA LOCATION DE L'EXPOSITION INTITULÉE :
« UN PATRIMOINE EUROPÉEN EN COMMUN : PLAFONDS PEINTS MÉDIÉVAUX DE
L'ARC MÉDITERRANÉEN (ESPAGNE, FRANCE, ITALIE) »**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** la convention de partenariat à intervenir entre la Commune d'Elne et l'Association « Recherche sur les Charpentes et Plafonds Peints Médiévaux » (R.C.P.P.M.), représentée par Madame Monique BOURIN, Présidente, en vue de l'exposition qui se tiendra au Cloître d'Elne du 1^{er} juillet 2022 au 18 septembre 2022.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ledit document ainsi que tout autre à intervenir dans le cadre de ce dossier.
- **CERTIFIE** que les dépenses seront inscrites sur le budget de la Commune de l'exercice 2022.

**SIGNATURE DE DEUX CONVENTIONS AVEC LE DÉPARTEMENT DES
PYRÉNÉES-ORIENTALES POUR LA RESTAURATION DE DEUX STATUES
PAR LE CENTRE DE CONSERVATION ET DE RESTAURATION DU PATRIMOINE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** les deux conventions à intervenir entre la Commune d'Elne et le Département des Pyrénées-Orientales pour la restauration de la Vierge à l'enfant du XIII^{ème} siècle et de la statue représentant Saint Gaudérique, par le Centre de Conservation et de Restauration du Patrimoine.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer lesdits documents ainsi que tout autre à intervenir dans le cadre de ce dossier.
- **CERTIFIE** que les dépenses seront inscrites au budget principal de la Commune de l'exercice 2022.

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LA COMMUNE D'ELNE ET
L'ASSOCIATION ÒMNIUM CULTURAL CATALUNYA NORD**

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** la démarche pour développer l'apprentissage de la langue et de la culture catalanes en partenariat avec l'Association Òmniium Cultural Catalunya Nord.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tout document à intervenir dans le cadre du partenariat avec l'Association Òmniium Cultural Catalunya Nord.
- **PRÉCISE** que les crédits seront prévus sur le budget principal de la Commune de l'exercice 2022.
- **VOTE** : Pour : 23
Abstentions : 5 [Montheil (mandant de Bertrand-Planes), Glin, Higuero, Raucoule ont quitté la salle alors que le débat était engagé et avant que n'intervienne le vote]

L'an **deux mille vingt-deux** et le **dix-neuf janvier**, à **vingt heures trente**, le **Conseil Municipal**, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur GARCIA Nicolas, Maire.

Etaient présents : M. GARCIA Nicolas, Mme BOUISSAC Sylvie, M. TRIVES André, Mme MIRAILLES Anne-Lise, MM. FAJULA Jacques, MANZANARES Pere, CASTANIER Roland, Mmes CANDILLE Sylvaine, PEZIN Annie, M. STUBER Mathieu, Mme MATTIANI Rose-Marie, MM. MOLINA Francis, SANCHEZ Thierry, Mme PARRA Alicia, M. EL GHAOUAL Yacine.

Absents ayant donné procuration : Mme OUTAOUKHTALT YOUSRI Hayat à Mme MIRAILLES Anne-Lise, M. WATTIER Fabrice à M. TRIVES André, Mme NOGUES Catherine à M. MOLINA Francis, M. CERMENO Frédéric à M. STUBER Mathieu, Mme CANTE Laetitia à M. FAJULA Jacques, Mme JIMENEZ Christelle à Mme BOUISSAC Sylvie, M. CAYROL Guillem à M. GARCIA Nicolas, Mme MARTINEZ Marie à M. CASTANIER Roland.

Absents excusés : Mme ARANDA Anabelle, M. RAUCOULE Claude, Mme MONTHEIL Yannick, MM. GLIN Gilles, HIGUERO Charles, Mme BERTRAND-PLANES Roselyne.

Secrétaires de séance : M. EL GHAOUAL Yacine, Mme PEZIN Annie.

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

**APPROBATION DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE FONCTIONNEMENT
DES TROIS SITES PATRIMONIAUX : CLOÎTRE, MUSÉE ETIENNE TERRUS
ET MATERNITÉ SUISSE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** :

- o **D'APPROUVER** les règlements généraux de fonctionnement des trois sites patrimoniaux de la Commune : Cloître, Musée Étienne TERRUS et Maternité Suisse.

AVIS DE LA COMMUNE D'ELNE RELATIF À L'INSCRIPTION SUR LA LISTE DES COMMUNES DONT L'ACTION EN MATIÈRE D'URBANISME ET LA POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT DOIVENT ÊTRE ADAPTÉES AUX PHÉNOMÈNES HYDRO SÉDIMENTAIRES ENTRAÎNANT L'ÉROSION DU LITTORAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE :**

- **DE DONNER UN AVIS DÉFAVORABLE** quant à l'inscription de la Commune d'ELNE sur la liste identifiant les Communes dont l'action en matière d'urbanisme et la politique d'aménagement doivent être adaptées aux phénomènes hydro sédimentaires entraînant l'érosion du littoral, au regard des caractéristiques de son littoral côtier.

L'an **deux mille vingt-deux** et le **dix-neuf janvier**, à **vingt heures trente**, le **Conseil Municipal**, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur GARCIA Nicolas, Maire.

Etaient présents : M. GARCIA Nicolas, Mmes BOUISSAC Sylvie, MIRAILLES Anne-Lise, MM. FAJULA Jacques, MANZANARES Pere, CASTANIER Roland, Mmes CANDILLE Sylvaine, PEZIN Annie, M. STUBER Mathieu, Mme MATTIANI Rose-Marie, MM. MOLINA Francis, SANCHEZ Thierry, Mme PARRA Alicia, M. EL GHAOUAL Yacine.

Absents ayant donné procuration : Mme OUTAOUKHTALT YOUSRI Hayat à Mme MIRAILLES Anne-Lise, M. WATTIER Fabrice à M. TRIVES André, Mme NOGUES Catherine à M. MOLINA Francis, M. CERMENO Frédéric à M. STUBER Mathieu, Mme CANTE Laetitia à M. FAJULA Jacques, Mme JIMENEZ Christelle à Mme BOUISSAC Sylvie, M. CAYROL Guillem à M. GARCIA Nicolas, Mme MARTINEZ Marie à M. CASTANIER Roland.

Absents excusés : Mme ARANDA Anabelle, M. RAUCOULE Claude, Mme MONTHEIL Yannick, MM. GLIN Gilles, HIGUERO Charles, Mme BERTRAND-PLANES Roselyne.

Secrétaires de séance : M. EL GHAOUAL Yacine, Mme PEZIN Annie.

Hors de la salle : M. TRIVES André (*mandant de M. WATTIER Fabrice*).

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION ANNUELLE DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX ET MOYENS HUMAINS ENTRE LA COMMUNE D'ELNE ET L'ASSOCIATION « ARBRE ET PAYSAGE 66 »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE :**

- **D'ACCEPTER** la mise à disposition, à titre gratuit, au profit de l'Association « Arbre et Paysage 66 », d'un box n° 3 sis dans les anciens locaux du Centre Technique Municipal ainsi que le Bureau Partagé de la Maison de Projet, sise 14 Place Louis Blanc à Elne, dans les conditions proposées.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention annuelle de mise à disposition de locaux et moyens humains.